

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Origine, contexte et organisation de la première Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant en commun l'usage du français

En novembre dernier à Paris, les chefs d'État et de gouvernement, réunis au Palais de Chaillot, avaient décidé de tenir en 1992 une Conférence des ministres francophones de l'éducation. Aussi avait-on à cette occasion approuvé un projet d'élargissement de la 44^e session de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation nationale) à l'ensemble des États et gouvernements participants.

Rappelons que la CONFEMEN, créée en 1960, est la doyenne des institutions de la Francophonie.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), en sa qualité de Secrétariat des instances des Sommets, s'est vu confier l'organisation de cette conférence en collaboration avec la CONFEMEN.

Cette responsabilité s'explique par le fait que l'ACCT recouvre le même éventail de membres que celui des sommets, alors que la CONFEMEN ne comptait jusqu'à tout récemment que 30 pays membres, d'où l'intention d'élargir la 44^e session prévue à Montréal, en raison de l'intérêt marqué des chefs d'État et de gouvernement pour ce secteur. C'est ainsi que les ministres de l'éducation des 47 pays et gouvernements membres de la Francophonie ont été invités à cette conférence.

Dans le cadre de la préparation de cette conférence, le gouvernement fédéral a collaboré étroitement avec les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick pour définir les rôles et responsabilités de chacune des parties. Suite à une entente tripartite, il fut convenu que la réunion des experts, préalable à toute conférence de cette envergure, se tiendrait à Moncton du 11 au 13 juin, sous la présidence du Nouveau-Brunswick; la session des ministres, quant à elle, se tiendrait à Montréal, du 15 au 17 juin, cette fois, sous la présidence du ministre de l'Éducation du Québec.